

Octobre 2018



### ÉCONOMIE > dynamique Emploi

Le 8 octobre dernier, à l'initiative de la CCPLD, s'est tenue à la Maison des Services Publics de Landerneau une première réunion d'échanges sur la situation de l'emploi dans le Pays de Landerneau-Daoulas. Tous les acteurs du monde de l'entreprise, de l'emploi et de la formation sur le secteur étaient présents. A l'image du dispositif mis en place sur l'agglomération de Vitré, l'objectif est de lancer une dynamique pérenne de coordination de ces acteurs afin de mieux suivre les évolutions du marché du travail local et d'initier des actions concrètes visant à rapprocher de façon encore plus efficace l'offre et la demande d'emplois. La prochaine rencontre se déroulera le 16 novembre prochain pour étudier de premiers projets.

### ÉCONOMIE > The Corner

L'ouverture d'une antenne de la plateforme d'innovation territoriale *The Corner* est prévue en novembre sur Landerneau. Implanté jusqu'à présent uniquement à Brest dans « la Grande Maison », *The Corner* accueille des indépendants, freelances, startups et entreprises de tous horizons et leur apporte tout ce qu'il faut pour travailler efficacement, s'inspirer quotidiennement et faire des rencontres. Le nouvel espace de coworking landernéen s'installera dans le Manoir de Keranden, situé tout près de la gare et qui a fait l'objet d'une rénovation de qualité. Plus d'information sur *The Corner* : [www.thecorner.fr](http://www.thecorner.fr)

### TOURISME > Bilan de la saison

Une très bonne avant-saison, un mois de juillet décevant (dû à un effet Coupe du monde doublé d'un ensoleillement plus favorable au tourisme balnéaire), un mois d'août fidèle à sa constante et une belle arrière-saison : voici le bilan de la saison 2018 dressé par l'office de tourisme. **Soit un total de 13 500 visiteurs accueillis à l'office depuis janvier, un nombre équivalent à celui de l'an dernier.**

Dans les points I de Daoulas, La Roche-Maurice et La Martyre, le constat est davantage à la baisse du nombre de demandes en été par rapport à 2017.

Questionnés, les professionnels du tourisme ont exprimé des retours plutôt positifs sur cette saison, même si des disparités sont à noter (les hébergeurs font notamment un retour plus satisfaisant que les restaurateurs).

Des nouveautés ont été mises en place par le service tourisme de la CCPLD. Ainsi de **l'accueil « hors les murs »** expérimenté à dix reprises sur le marché de Daoulas le dimanche matin et plage du Yelen le vendredi après-midi. Soit une nouvelle façon d'aller à la rencontre de nos visiteurs là où ils se trouvent sur le territoire, qui sera reconduite l'an prochain.



**Une valorisation accrue des animations** du territoire a été réalisée cette année dans l'office de tourisme et les points I via une signalétique extérieure dédiée et actualisée chaque semaine ou encore des e-mails envoyés de manière hebdomadaire aux hébergeurs. La démarche sera poursuivie à chaque période de vacances scolaires. Un agenda papier valorisant le programme d'animations sur le territoire sera désormais réalisé et diffusé à chaque période de vacances par l'office de tourisme afin de répondre aux nombreuses demandes des visiteurs sur le sujet.

**A noter : l'office de tourisme sera exceptionnellement fermé du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier.**

## TOURISME > Réforme de la taxe de séjour

La Communauté de communes a instauré une taxe de séjour au régime du réel percevable à l'année. Cette taxe, payée par le visiteur et collectée par l'hébergeur, participe au financement des actions de promotion touristique du territoire. La loi de finances rectificative pour 2017 introduit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la taxation proportionnelle des hébergements sans classement ou en attente de classement entre 1 et 5%. **Par une délibération en date du 28 septembre dernier, le conseil de Communauté a ainsi voté un taux de 4% applicable au pays de Landerneau-Daoulas.** À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la taxe de séjour sera donc calculée en appliquant ce pourcentage de 4% au coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité (soit 2€ pour la CCPLD). Seuls les meublés classés, les chambres d'hôtes, les campings et les aires de camping-cars ne verront pas cette réforme leur être appliquée. Elle s'appliquera par contre aux hébergements labellisés ne disposant pas d'un classement (depuis 2012, classement et labellisation étant deux démarches distinctes)

Autre nouveauté : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, **Airbnb collecte la taxe de séjour directement sur sa plateforme** au moment de la réservation par les voyageurs et la reversera en janvier à la Communauté de communes. Airbnb collecte cette taxe pour tous hébergements confondus au tarif de meublés non classés. Il appartient à l'hôte de collecter la différence si son hébergement est classé ou labellisé et de la reverser à la collectivité.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, **une plateforme en ligne sur le site Internet de la CCPLD** permettra à tous les hébergeurs de déclarer mensuellement la taxe de séjour collectée auprès de leurs visiteurs et de s'en acquitter de manière trimestrielle.

Il est rappelé enfin **l'obligation pour tous les meublés de tourisme de se déclarer en tant que tel auprès de leur mairie** (sauf si le logement constitue la résidence principale du loueur et qu'il est occupé par lui au minimum 8 mois par an). Le non-respect de cette obligation est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Une communication plus complète et précise sur ce sujet taxe de séjour sera effectuée courant novembre auprès de tous les hébergeurs recensés par l'office de tourisme du pays de Landerneau-Daoulas.

## ENVIRONNEMENT > projet mutualisé autour de l'économie circulaire

En 2017, les quatre intercommunalités du Pays d'Iroise (CCPI), du Pays des Abers (CCPA), de la Communauté de Lesneven-Côte des Légendes (CLCL) et du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) ont travaillé ensemble sur la thématique de **l'économie circulaire et de la gestion des déchets**. Le territoire concerné concerne 69 communes soit plus de 165 000 habitants. Début 2018, les élus des quatre collectivités en lien avec l'ADEME ont établi un programme d'actions autour de quatre piliers reposant sur le socle commun de la stratégie de développement de l'économie circulaire. Les actions qui

seront menées durant les trois ans du projet vise à soutenir la mise en œuvre de projets d'économie circulaire sur les quatre territoires, à renforcer les liens entre les territoires, et à donner un sens commun à leur réflexion autour des déchets et de l'économie circulaire.

Afin de gagner en efficacité, de constituer une équipe en capacité de développer de l'expertise, de réelles synergies professionnelles et une vraie dynamique sur les quatre territoires communautaires concernés, les Communautés de communes partenaires dans ce projet ont décidé de mutualiser leurs moyens par le biais de **la création d'un service mutualisé de l'économie circulaire** qui sera installé dans l'hôtel de communauté de la communauté de communes du Pays des Abers (CCPA) et porté par celle-ci sur les aspects juridico-financiers. Trois personnes démarreront en janvier 2019 la mise en œuvre du programme d'actions définis par les élus des quatre territoires sur la période de 2019 à 2021 inclus.

## VIE SOCIALE > Café des aidants

À noter, les prochaines rencontres « **Café des aidants** », à la Cimenterie de 14h00 à 15h30 :

### **Jeudi 8 novembre 2018**

Aider par amour et/ou par devoir ?

### **Jeudi 6 décembre 2018**

Mon entourage ne comprend pas mon engagement.

Dans le cadre du dispositif « Vas-y » de la fondation Ildys, le CLIC vous informe de deux conférences à venir (dont les lieux précis restent à définir) :

- Autour des médicaments le 4 décembre à Plouédern,
- Autour du sommeil le 5 décembre à Daoulas.

## AQUALORN > fermeture en décembre

L'équipement communautaire fermera provisoirement ses portes en décembre pour travaux. La Communauté de communes informera les habitants sur son site Internet et sur le site d'Aqualorn.

---

### Pour contacter la CCPLD :

#### **Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas**

59, rue de Brest - BP 849 - 29208 Landerneau cedex - Tel. 02 98 21 37 67  
accueil@ccpld.bzh - [www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)

#### **Suivez toute l'actualité de la Communauté :**



CC Pays de Landerneau Daoulas

